

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

GRAND PARIS PIERRE

Société Civile de Placement Immobilier
Visa AMF SCPI n°14-06 du 17 avril 2014
Siège social : 38, avenue de l'Opéra - 75002 PARIS
RCS Paris 790 312 730
Au capital de 12 360 393 €

Deuxième Avis de convocation

L'assemblée générale mixte de la SCPI GRAND PARIS PIERRE convoquée le mardi 23 juin 2026 à 10h30 n'a pu valablement délibérer sur les résolutions à caractère extraordinaire, faute de quorum requis.

Mesdames, Messieurs, les associés de la société civile de placement immobilier GRAND PARIS PIERRE sont donc convoqués une seconde fois en assemblée générale extraordinaire le jeudi 16 juillet 2026 à 10h30 au 27, avenue de l'Opéra (SALLE REGUS) – 75001 PARIS, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTIONS AGRÉÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION**A titre extraordinaire :**

- Dissolution anticipée de la SCPI et mise en liquidation de son patrimoine ;
- Désignation du liquidateur ;
- Modification statutaire des articles 16 et 23 ;
- Modification statutaire de l'article 18 ;
- Modification statutaire de l'article 19 ;
- Modification statutaire des articles 20 et 23 ;
- Modification statutaire des articles 22, 23 et 24 ;
- Modification statutaire de l'article 23 – Mise en conformité des statuts avec l'ordonnance n° 2024-662 du 3 juillet 2024 ;
- Modification statutaire de l'article 28 ;
- Modification statutaire de l'article 30 ;
- Modification statutaire de l'article 10 ;
- Modification statutaire des articles 4 et 15 à la suite de la décision de changement de siège social du 3 mars 2026 ;
- Pouvoirs pour les formalités.

RÉSOLUTIONS NON AGRÉÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION**A titre extraordinaire :**

- Répartition des fonctions entre les coliquidateurs ;
- Réduction du capital ;
- Modification des frais de gestion ;
- Budgets alloués au conseil de surveillance ;
- Pouvoirs donnés par les associés en vue des assemblées générales ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le texte des résolutions a été publié en intégralité dans le Bulletin des annonces légales obligatoires n°67 en date du 5 juin 2026 sous le numéro d'annonce 2602453.

La Société de gestion
Inter Gestion REIM